



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/S-5/2
11 octobre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquième session extraordinaire
17 et 18 octobre 2000

Lettre datée du 3 octobre 2000 adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Au nom du Conseil des représentants permanents des États membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de vous informer qu'en raison des événements tragiques qui se déroulent en Palestine, ledit conseil a, le 3 octobre 2000, convoqué d'urgence une réunion pour examiner les violations graves et massives des droits de l'homme des Palestiniens commises par la puissance occupante israélienne.

Le Conseil des représentants permanents des États arabes m'a autorisé à demander, conformément à la résolution 1990/48 en date du 25 mai 1990 et à la décision 1993/286 en date du 28 juillet 1993 du Conseil économique et social, la convocation d'une session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme afin d'examiner cette question.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohamed **Salah Dembri**
